



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr) - E-mail : [contact@cdg35.fr](mailto:contact@cdg35.fr)

Publié par affichage électronique  
sur le site du CDG 35

[www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr)

le 20/11/2023.....

## ARRETE N° 2023-1062

CONCOURS - EXAMENS

portant liste nominative des candidats admis

### AUX CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CLASSE NORMALE SESSION 2023

**Spécialité : Musique**  
**Discipline : Jazz**

Catégorie A : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le Code Général de la fonction publique,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de la transformation de la fonction publique,

VU l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n°91-857 du 2 septembre 1991 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

VU le décret n°92-894 du 2 septembre 1992 modifié, fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié, pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

VU le décret n°2021-699 du 1er juin 2021, modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

VU le décret n°2022-529 du 12 avril 2022 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 notamment son article 2,

VU l'arrêté du 2 septembre 1992 modifié fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

VU l'arrêté n°2022-737 du 8 juillet 2022, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de l'ensemble du territoire national, du concours de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité « Musique », discipline « Jazz » - session 2023,

VU l'arrêté n°2023-60 du 26 janvier 2023, portant liste nominative des candidats admis à concourir, aux concours externe et interne de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité « Musique », discipline « Jazz » - session 2023,

VU l'arrêté n°2023-91 du 27 janvier 2023, portant liste nominative des membres du jury du concours de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité « Musique », discipline « Jazz » - session 2023,

VU l'arrêté n°2023-298 du 16 février 2023, portant levée de réserve pour l'admission à concourir des candidats au concours de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité « Musique », discipline « Jazz » - session 2023,

VU l'arrêté n°2023-575 du 20 avril 2023, portant liste nominative des candidats admissibles au concours interne de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité « Musique », discipline « Jazz » - session 2023,

VU l'arrêté n°2023-665 du 24 mai 2023, portant liste nominative des examinateurs complémentaires pour l'épreuve orale d'admission du concours externe de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité « Musique », discipline « Jazz » - session 2023,

VU l'arrêté n°2023-779 du 29 juin 2023, portant liste nominative des élèves sujets et désignation d'un coordonnateur pour l'épreuve pédagogique d'admission du concours interne de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité « Musique, discipline « Jazz », session 2023,

VU les délibérations du jury, réuni le 16 novembre 2023,

## ARRETE :

### Article 1 : Concours externe

La liste des candidats déclarés admis au concours externe de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale - session 2023, spécialité « Musique », discipline « Jazz » (tous instruments), organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est ainsi arrêtée à 33 (trente-trois) candidats et est établie comme suit :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
ALLA	PAULINE	12/10/XXXX
BAUDET	ADRIEN	18/11/XXXX
BENHAMOU	MARC	30/09/XXXX
CADOT	GUILLAUME	24/05/XXXX
CHAFFANGEON	PIERRE ANTOINE	10/08/XXXX
COQ	LAURENT	22/02/XXXX
DOLT	BAPTISTE	05/09/XXXX
DUYTSCHAEVER	CHARLES-ALBERT	10/08/XXXX
EDENER	WOLFGANG	05/03/XXXX
FLOUZAT	GUILHEM	02/05/XXXX

FOX	REMI	04/02/XXXX
GUEDIN	GUILLAUME	23/01/XXXX
GUILLAUME	SEBASTIEN	15/01/XXXX
HOLL	AURELIEN	15/09/XXXX
JEAN	ANNE-MARIE	04/07/XXXX
JOUSSEIN	MICHAËL	05/05/XXXX
MARCHES	MANUEL	08/10/XXXX
MARTHOURET	MATTHIEU	28/03/XXXX
MENARD	GUILLAUME	14/10/XXXX
MERLINC	ROLAND	11/01/XXXX
MOREAU-FLACHAT	LIONEL	24/12/XXXX
MORELLO	ROMAIN	31/08/XXXX
NASONOV	IGOR	26/11/XXXX
PEREZ	GUILLAUME	12/02/XXXX
PLOTON	REMI	17/03/XXXX
POUPAT	CAMILLE	13/08/XXXX
PREZ	DAVID	06/11/XXXX
RAMAYE	GUILLAUME	21/10/XXXX
ROUCAN	JEAN-YVES	02/06/XXXX
SCHWAB	RAPHAËL	18/01/XXXX
TAROT	MATHIEU	24/12/XXXX
THIVOLLE	ROMAIN	01/07/XXXX
VANKENHOVE	ALAIN	27/06/XXXX

Soit 33 candidats admis

## **Article 2 : Concours interne**

La liste des candidats déclarés admis au concours interne de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale - session 2023, spécialité « Musique », discipline « Jazz » (tous instruments), organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est ainsi arrêtée à 17 (dix-sept) candidats et est établie comme suit :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
ABECASSIS	THOMAS	16/02/XXXX
CHERET	MICHAEL	23/06/XXXX
COQ	LAURENT	22/02/XXXX
FLOUZAT	GUILHEM	02/05/XXXX
LAO	LOUIS - BAO	30/09/XXXX
LOPES DE SA	PHILIPPE	18/08/XXXX
MARCHES	MANUEL	08/10/XXXX
MARTHOURET	MATTHIEU	28/03/XXXX
PAINDESTRE	SEBASTIEN	06/07/XXXX
PAUTRIC	DAVID	07/07/XXXX

PREZ	DAVID	06/11/XXXX
SAINT LAURENT	THOMAS	04/09/XXXX
SCHORP	BRUNO	29/03/XXXX
TAROT	MATHIEU	24/12/XXXX
THIVOLLE	ROMAIN	01/07/XXXX
VERDIER	FLORIAN	23/04/XXXX
VIDAL	REMI	21/02/XXXX

Soit 17 candidats admis

### **Article 3 :**

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

### **Article 4 :**

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,

Le 16 novembre 2023,

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20231117-5-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-11-2023

Publication le : 17-11-2023



**La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

**Chantal PÉTARD-VOISIN**